

Date de la convocation : 01/10/2025
Date d'affichage de la convocation 01/10/2025

Nombre de Conseillers :

En exercice :	29
Présents :	21
Représentés :	06
Votants :	27

Délibération n°

2025_D_042

Séance du 08 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le huit octobre à 19h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en mairie annexe d'AIX-EN-OTHE, sous la présidence de **Séverine DELSERT BROQUET, Maire de la Commune d'AIX-VILLEMAUR-PÂLIS.**

Etaient présents : Mmes et MM. : Séverine DELSERT BROQUET, Florent GAUROIS, Sophie BLANCHIN, Didier DESPREZ, Sylvie VELUT, Gérald ROUSSELOT, Lucie CARLIER, Gérard TRUTAT, Guy THOMAS, Elisabeth ODON, Yves MORANDEAU, Lydia LENAINT, Sonia PREHOUBERT, Mikaël MATIGNON, Eloïse SOYER, Kylan GORIT, Hubert PROT, Claire ADAM, Christie DEZERT, Gilles FOUILLADE, Nathalie HINFRAY.

Absents ayant donné procuration : Mme Cécile PETIT pouvoir à Mme Sophie BLANCHIN, M Reynald CARLOT pouvoir à M. Florent GAUROIS, M. Gérard VAN MELCKEBEKE pouvoir à M. Gérard TRUTAT, Mme Laurence LUIS-LEON pouvoir à M. Kylan GORIT, M. Timothée BRASSET pouvoir à M. Gilles FOUILLADE, Mme Karine CRAVIC pouvoir à Mme Claire ADAM.

Absents : Mme Laura SERON-HABERLAND, M. Jean-Michel POTS.

Secrétaire de séance : Mme Sylvie VELUT

**Objet de la délibération : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET FINANCEMENT
PRESTATION DE SERVICE LAEP – PERIODE 2026-2030**

Madame le maire expose aux membres de l'Assemblée :

Le Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP) est un dispositif destiné à offrir un espace de rencontre, d'échange et de socialisation pour les jeunes enfants de 0 à 6 ans accompagnés d'un adulte référent (parent, grand-parent, etc.).

Il permet de renforcer le lien parent-enfant, de soutenir la parentalité et de rompre l'isolement de certaines familles. Ce lieu, fondé sur l'accueil libre, anonyme et gratuit, favorise également le développement de l'enfant dans un cadre bienveillant et sécurisant.

Depuis sa mise en place en 2022 sur la commune, en partenariat avec la CAF de l'Aube et la MSA Sud Champagne, le LAEP a rencontré un accueil favorable de la part des familles, démontrant la pertinence et l'utilité de ce service de proximité.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le partenariat existant depuis 2022 entre la commune, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de l'Aube et la Mutualité Sociale Agricole (MSA) Sud Champagne pour la mise en place et le fonctionnement d'un Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP) sur le territoire communal,

Considérant l'intérêt de ce dispositif pour les familles et les enfants de la commune,

Considérant la nécessité de renouveler ce partenariat pour assurer la continuité du service,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

► **DECIDE** le renouvellement de la convention d'objectifs et de financement prestation de service du LAEP sur le territoire de la commune, en partenariat avec la CAF de l'Aube et la MSA Sud Champagne pour la période 2026-2030.

► **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document, convention, avenant ou accord relatif à ce renouvellement, y compris les pièces administratives et financières s'y rapportant.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire, Séverine DELSERT BROQUET.

